

*** VOUS DEVEZ NOUS FAIRE PARVENIR CE FORMULAIRE D'ICI LE 14 MAI 2021. ***

Vous ne pouvez inscrire votre enfant au programme d'accompagnement en ligne, vous devez absolument remplir ce formulaire et nous le retourner par courriel à l'adresse loisirs@ndip.org.

FORMULAIRE - PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

OFFERT AUX ENFANTS RESIDENT DE 5 À 14 ANS EN DATE DU 1 ^{et} OCTOBRE 2020		
Votre enfant a-t-il déjà participé aux activités du programme d'accompagnement pour enfants vivant avec une déficience intellectuelle et/ou physique et/ou autres limitations de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot?		
Oui Non Non		
Site d'animation fréquenté antérieurement :		
Camp de jour NDIP Camp de jour Notre-Dame-de-Fatima		
Autre Spécifiez :		
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		
1. Nom et prénom de l'enfant :		
2. Adresse :		
3. Numéro de tél. : Résidence : Travail (mère) : Travail (père) :		
4. Cellulaire (mère) : Cellulaire (père):		
5. Courriel:		
6. Numéro d'assurance maladie :		
7. Nom et prénom de la mère :		
8. Nom et prénom du père :		
9. Grandeur de chandail :		
RENSEIGNEMENTS SUR LE PARENT PAYEUR		
Renseignements obligatoires à fournir pour recevoir le relevé 24 en février 2022. Selon la loi sur l'impôt, le relevé 24 sera émis au nom du parent payeur.		
Nom et prénom N.A.S. :		



RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Horaire et lieu du camp de jour pour le programme d'accompagnement

Semaines	Lieu
Semaine 1 et 9 : du 28 juin au 3 juillet et du 23 au	Semaine 1 et 9 Carrefour Notre-Dame
27 août (Capacité limitée)	1300, boulevard Don-Quichotte
Semaine 2 à 8 : du 5 juillet au 20 août	Semaine 2 à 8 École La Samare
Horaire : 9h00 à 16h00	1350 boul. Virginie Roy

Procédures d'inscription et paiement

Lorsque le formulaire d'inscription sera rempli, vous devez le remettre par courriel au <u>loisirs@ndip.org</u>. Nous vous enverrons par courriel, suite à la réception du formulaire d'inscription et au traitement de votre demande, votre compte d'usager et votre mot de passe afin que vous puissiez réaliser votre paiement en ligne (Visa et Mastercard). Une procédure plus détaillée suivra dans le courriel. En raison de la crise sanitaire COVID-19, nos bureaux sont présentement fermés au public. Nous vous demandons d'utiliser les services en ligne ou par téléphone et d'éviter les paiements par chèque et en personne. Veuillez nous contacter pour prendre les arrangements nécessaires.

Renseignements

La Ville de NDIP est heureuse d'offrir le camp de jour pour l'été 2021, dans des conditions un peu complexes comme vous le savez. Toute l'équipe mettra ses énergies à faire bouger les enfants de façon sécuritaire. Pour répondre aux exigences de la Santé publique, certains critères sont établis de façon exceptionnels. Le camp de jour 2021 est considéré comme un service essentiel; nous vous remercions de garder votre enfant à la maison si possible. Le risque zéro n'existe pas, mais demeure moindre si vous pouvez éviter les regroupements au maximum. Si vous décidez d'inscrire votre enfant, vous acceptez qu'il y a un risque afférent à sa présence dans un groupe. La distanciation physique n'étant pas une garantie absolue.

Très important! À lire avant d'inscrire votre enfant :

- Les places sont limitées;
- Toutes les activités seront réalisées dans un contexte de distanciation physique;
- Lavage fréquent des mains (avant l'arrivée au camp, avant et après chaque transition durant la journée et au départ du camp;
- Tous devront tousser ou éternuer dans leur coude;
- Nous allons limiter les déplacements au minimum durant la journée;
- Si l'enfant présente des symptômes : fièvre, toux, difficulté respiratoire, mal de gorge, mal de tête, de la douleur musculaire, une fatigue intense et/ou une perte importante de l'appétit. Il ne faut pas l'envoyer au camp;
- Deux sites seront dédiés au camp de jour, pour assurer la distanciation physique et les mesures d'hygiène nécessaires;
- Toutes les sorties seront annulées. Le camp se déroulera sur le lieu déterminé et dans les environs;
- Votre enfant doit apporter son repas, ses collations et des bouteilles d'eau. Aucun échange de nourriture ou breuvage ne sera permis;
- En cas de pluie, les enfants seront dirigés vers leur local assigné.



Grille des tarifs

	Programme d'accompagnement à la semaine
Tarif programme d'accompagnement semaines 1 à 9	100 \$

	Service de garde à la journée	Programme d'accompagnement à la semaine
Tarif résident semaines 1 à 9	10\$	35\$

Nombre de versements	1 ^{er} versement	2 ^e versement	3 ^e versement
	À l'inscription	1 ^{er} juin	1 ^{er} juillet
1 versement	Minimum de 50% du montant total	25% du montant total	25% du montant total

Politique d'absentéisme

Il est important de noter qu'il est de la responsabilité du parent d'informer la monitrice en chef responsable du programme d'accompagnement de toutes les absences de l'enfant, et ce, au plus tard le matin même. Veuillez noter que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot se réserve le droit de refuser toutes les motivations qu'elle juge injustifiables ou d'intervenir lors d'absences trop fréquentes. De telles situations risquent d'entraîner une suspension ou une expulsion du programme d'accompagnement pour l'été en cours. Soyez assurés que cette mesure a comme but de permettre au plus grand nombre d'enfants de profiter du programme d'accompagnement pour enfants handicapés.

Respect de l'horaire du camp de jour

Les enfants inscrits au programme d'accompagnement qui arrivent avant 9 h se verront refuser l'accès au site. Pour ceux qui quittent le camp après 16h00, la même procédure que pour les retards s'appliquera, soit des frais de 5 \$ par tranche de 15 minutes de retard. En inscrivant mon enfant au camp de jour, je déclare avoir lu et avoir accepté les présents termes.

Politique d'annulation

Les frais d'inscription seront remboursés en totalité si l'activité est annulée par les Services communautaires. En cas d'annulation par le participant avant le 21 juin, des frais d'administration de 15 % de l'activité seront appliqués par semaine de camp et/ou service de garde annulée. À partir du 21 juin, seul un remboursement pour des raisons médicales ou autre raison jugée admissible sera acceptée si la demande est accompagnée d'une pièce justificative. Le remboursement se fera au prorata du service rendu moins les frais d'administration.



Contingentement

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot se réserve le droit de contingenter le nombre de participants ou le temps de fréquentation des participants lorsque le nombre de ceux-ci devient plus élevé que le nombre d'accompagnateurs disponibles. La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot se réserve le droit de fermer un site au programme d'accompagnement si le nombre de participants n'est pas suffisant pour permettre l'embauche d'un accompagnateur. Le cas échéant, la Ville s'engage à vous orienter vers d'autres ressources qui pourront répondre à vos besoins.

Clause COVID-19

En raison de la pandémie de COVID-19, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a établi plusieurs règles sanitaires pour son camp de jour estival en conformité avec les recommandations et directives gouvernementales à ce sujet.

Toutes les activités du camp de jour seront réalisées dans un contexte de distanciation sociale et les enfants devront respecter une distance de 2 mètres avec tout autre individu. Un lavage fréquent des mains sera exigé (avant l'arrivée au camp, avant et après chaque transition durant la journée et au départ du camp). Les enfants devront tousser ou éternuer dans leur coude. Les déplacements seront limités au minimum durant la journée et les activités extérieures seront privilégiées.

Un enfant qui présente des symptômes (fièvre, toux, difficulté respiratoire, mal de gorge, mal de tête, douleur musculaire, fatigue intense, perte de l'odorat et/ou du goût, perte importante de l'appétit et diarrhée), ne doit, sous aucun prétexte, se présenter au camp.

Tout manquement à ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant du camp de jour.

J'ai pris connaissance des règles sanitaires mises en place par la Ville et je m'engage à m'y conformer en tout point. J'ai discuté de ces règles avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé(e) de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne peut garantir un milieu qui soit exempt de contamination ou de contagion quant au virus COVID-19.

Signé à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le		2021
Signature :		

Service de transport

Il est important de noter qu'aucun service de transport adapté ne sera offert ni remboursé par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Renseignements

Camille Bourdeau Responsable du camp de jour 514 453-4128, poste 7229

J'ai pris connaissance des différentes politiques concernant le programme d'accompagnement de la Ville de Notre-	Dame-de-
l'Île-Perrot.	

	1
Signature du parent :	



CHOIX DES SEMAINES

Semaine 1 : du 28 juin au 02 juillet		
Semaine 2 : du 05 au 09 juillet	Le nombre de semaines allouées aux participants ainsi que le nombre de places disponibles peuvent être limités selon la demande. Le service de garde peut être limité selon la demande.	
Semaine 3 : du 11 au 16 juillet		
☐ Semaine 4 : du 18 au 23 juillet	etre illine selon la dellandel	
☐ Semaine 5 : du 26 au 30 juillet	Une confirmation des semaines allouées se fera par la suite,	
🔲 Semaine 6 : du 02 au 06 août	ainsi qu'une rencontre entre les responsables du Camp, les parents et l'enfant.	
☐ Semaine 7 : du 09 au 13 août	parents et l'emant.	
☐ Semaine 8 : du 16 au 20 août		
☐ Semaine 9 : du 23 au 27 août		
Désirez-vous inscrire votre enfant au service Quelles sont les heures désirées?	e de garde? Oui 🔲 Non 🔲	



CONDITION GÉNÉRALE DU PARTICIPANT

Renseignements généraux

Nom de l'enfant :	Date de naissance :	
Est-ce que l'enfant est suivi par une ressource d'aide? ((ex : CSSS, SRSOR, etc.)	
Nom de l'intervenant référant :	Organisme :	
Téléphone (avec poste) :	Courriel :	
Langue utilisée à la maison La	angue utilisée à l'école	
Types de handicap et niveau de sévérité (encerclez):	1. Léger 2. Modéré 3. Sévère	
Auditif Autisme Aucun Déficit d'attention ou hyperactivité Intellectuel Physique Problème de santé mentale Trouble envahissant du développement Trouble du langage et de la parole Visuel Hypersensibilité: Auditive Visuelle Tactile Autres (précisez):	1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 2 3 3 3 3 3 3 4 4 4 5 4 4 6 4 4 7 4 4 8 4 4 9 4 4 1 4 4 1 4 4 1 4 4 1 4 4 1 4 4 1 4 4 1 4 4 1 4 4 1 4 4 1 4 4 1 4 4 2 3<	
Alimentation Soins personnels		
L'enfant a besoin d'aide pour Manger	L'enfant a besoin d'aide pour Ses soins personnels Aller à la toilette Utiliser de l'équipement spécialisé S'habiller S'orienter Précisez:	



CAMP DE JOUR NDIP - PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENFANTS VIVANT AVEC UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET/OU PHYSIQUE

Communication (langage utilisé)	Compréhension
☐ Verbale	L'enfant se fait comprendre
Non verbale	☐ Facilement
☐ Gestuelle	☐ Difficilement
Avec appareil de communication (tableau PECS ou autres) Précisez :	L'enfant comprend les consignes Facilement Difficilement Précisez :

Déplacement	Capacité à se déplacer seul		
L'enfant se déplace	Est-ce que l'enfant peut		
Seul	Monter ou descendre un escalier Marcher dans le sable Oui Non Marcher dans un boisé Oui Non Se déplacer sur un terrain accidenté Assistance requise pour aller chercher du matériel ou de la nourriture Oui Non Non Non Non Non		
Autres : *Si oui, a-t-il besoin d'aide pour le transfert à son fauteuil?	Autres : Précisez :		
Capacité d'utiliser le transport ordinaire lors des sorties à l'extérieur du site : Oui Non Si oui, précisez si des équipements spéciaux sont nécessaires ainsi que l'accompagnement requis :			
,, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
Si non, précisez si votre enfant sera présent aux sorties et qui assurera le transport (ex. : parents) :			
IMPORTANT: Veuillez noter que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot n'offre aucun transport adapté. Il est de la responsabilité du parent d'organiser le transport adapté de son enfant.			



BILAN DE SANTÉ (confidentiel)

Y a-t-il un protocole d'intervention prévu pour l'enfant? Oui Non Si oui, dans quelle situation? Le protocole doit être fourni si l'enfant est accepté au camp de jour.				
Problèmes de sant	é particuliers			
L'enfant présente des problèmes de santé nécessitant une	intervention particulière de l'animateur			
Si oui, nature des problèmes : Incontinence Épilepsie Allergie sévère Laquelle : Problème respiratoire Problème cardiaque Santé mentale Spécifiez : Diabète Autres :	Oui Non			

COMPORTEMENT ET INTÉRÊTS

Devons-nous porter attention à certains comportements? Cochez ceux qui sont applicables.

Comportement	Dans quel contexte ces comportements ont-ils tendance à survenir?	De quelle façon suggérez-vous d'intervenir? (Ignorer, humour, rediriger, etc.)
Agressivité envers lui-même		
Agressivité envers les autres		
☐ Anxiété		
☐ Automutilation		



CAMP DE JOUR NDIP - PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENFANTS VIVANT AVEC UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET/OU PHYSIQUE

☐ Fugues			
Opposition			
☐ Hyperactivité			
☐ Impulsivité			
□Autres (Précisez)			
A-t-il tendance à faire des crises? ☐ Oui ☐ Non	Si oui, quels sont les signes précurseurs? (agitation, isolement, etc.)	Quelles sont les interventions efficaces à utiliser durant ces crises?	
A-t-il des phobies et/ou peurs? ☐ Oui ☐ Non	Si oui, lesquelles et comment intervenir vertige, etc.)	à ce sujet? (ex : animaux, eau,	
Comment interagit-il avec les autres enfants?			
Comment interagit-il avec les détenteurs d'autorité?			
Quels sont ses centres d'intérêts, passe-temps et loisirs?			
Quels sont les meilleurs moyens de l'encourager, de le motiver?			
Antécédents d'intégration (indique	ez les occasions d'intégration passées – ex.	: CPE, camps de jour) :	
Intégration on miliou coolaire (acc	compagnement en classe, à la garderie sco	daire au dînor classe spéciale ratio	
équipements spéciaux) :	compagnement en classe, a la gardene sco	naire, au diner, classe speciale, ratio,	
Activités aquatiques (peur, autonomie, flotteurs spécialisés, surveillance ou aide requise) :			
Autres renseignements pertinents (ex. : médicaments – indiquez leur nom et leur posologie, une copie de la prescription devra être jointe au formulaire) :			



Si votre enfant prend des médicaments, autorisez-vous le Camp de jour NDIP à administrer les médicaments prescrits à votre enfant? ☐ Oui ☐ Non
En raison de la pandémie de COVID-19, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a établi plusieurs règles sanitaires pour son camp de jour estival en conformité avec les recommandations et directives gouvernementales à ce sujet.
Toutes les activités du camp de jour seront réalisées dans un contexte de distanciation sociale et les enfants devront respecter une distance de 2 mètres avec tout autre individu. Un lavage fréquent des mains sera exigé (avant l'arrivée au camp, avant et après chaque transition durant la journée et au départ du camp). Les enfants devront tousser ou éternuer dans leur coude. Les déplacements seront limités au minimum durant la journée et les activités extérieures seront privilégiées.
Un enfant qui présente des symptômes (fièvre, toux, difficulté respiratoire, mal de gorge, mal de tête, douleur musculaire, fatigue intense, perte de l'odorat et/ou du goût, perte importante de l'appétit et diarrhée), ne doit, sous aucun prétexte, se présenter au camp.
Tout manquement à ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant du camp de jour.
J'ai pris connaissance des règles sanitaires mises en place par la Ville et je m'engage à m'y conformer en tout point. J'ai discuté de ces règles avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé(e) de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne peut garantir un milieu qui soit exempt de contamination ou de contagion quant au virus COVID-19.
En inscrivant mon enfant au camp de jour, je déclare avoir lu et avoir accepté les présents termes. Oui Non
Afin de limiter les contacts, il est recommandé que ce soit toujours le même parent qui amène et vient chercher l'enfant. Spécifier le nom ou les noms des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Qui (autre que les parents) peut venir chercher votre enfant? (Nom et lien de parenté)
Personnes à contacter en cas d'urgence (si impossible de rejoindre les parents) - veuillez indiquer leur nom complet, lien avec l'enfant et le numéro où les rejoindre:
Autorisez-vous la Ville à utiliser, pour ses outils promotionnels (site Web, Répertoires loisir, Facebook, etc.), des photos sur lesquelles votre enfant apparaît?





Si des modifications concernant l'état de santé de mon enfant survenaient à du camp de jour, je m'engage à transmettre cette information à la direction approprié avec le moniteur de mon enfant. □ Oui □ Non	•		
Autorisez-vous la direction du camp de jour à agir à titre d'extension du bras parental et de prendre des décisions qui s'imposent pour la santé et la sécurité de votre enfant? Par le fait même, vous autorisez la direction du camp de jour à agir en votre nom pour prodiguer des soins médicaux d'urgence pour l'enfant (ex : administration d'Epipen, appeler l'ambulance, etc.). □ Oui □ Non			
J'ai rempli la fiche d'identification et je certifie que les renseignements fournis	s sont exacts, autant que je sache.		
Signature du parent :	Date :		
Signature de l'intervenant :	Date :		



Date

AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS CONTENUS AU DOSSIER

1.	Nom et prénom :			
2.	Adresse :			
3.	Numéro d'assurance maladie :			
4.	Nom et prénom de la mère :			
5.	Nom et prénom du père :			
6.	Nom et prénom du tuteur s'il y a lieu :			
Je s	oussigné(e):			
En r	ma qualité de : (lien avec l'enfant)			
l'int mer han Ces	orise les institutions suivantes (la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le SRSOR, Zone loisir Montérégie, tervenant scolaire, le CMR et le CSSS Vaudreuil-Soulanges) à présenter aux représentants des institutions nationnées ci-dessus les renseignements (fiche d'inscription et bilan de santé) pour la participation de dans le cadre du programme d'accompagnement des enfants en situation de dicap de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. fiches seront remises également à l'équipe d'accompagnateurs du programme d'accompagnement des enfants ent avec une déficience intellectuelle et/ou physique.			
J'autorise la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à transmettre aux organismes ou aux institutions mentionnées ci- dessus les documents bilans hebdomadaires et le bilan de fin d'été pour l'été 2021.				
Cette autorisation est valable pour la période estivale 2021.				
Sign	nataire : personne autorisée (mère, père, tuteur, curateur)			



Réservé à l'administration RECOMMANDATIONS DE L'INTERVENANT RÉFÉRANT

Ratio recommandé :	□ 1/1	□ 1	/2 🗆 1/3	3 □ 1/4	
Autre ratio : critères à respecter pour le choix de l'accompagnateur du programme d'accompagnement des enfants handicapés - si nécessaire) :					
Nombre de semaines maxi	males recom	mandées :			
Participation :	À temps pleir	ı 🗆 À	temps partiel		
Si à temps partiel, nombre	maximum de	jours par se	emaine recomma	ndé :	
Nombre d'heures par jour	recommando	er er er dî	e 9 h à 16h00 : n matinée seulemen n après-midi seule n matinée, en aprè ner à la maison : utres :	ment :	
Groupe d'âge recommandé	ś : [☐ 5-6 ans	☐ 7-9 ans	☐ 10-12 ans	☐ 13-14 ans
Service de garde recomma	ndé : [□ oui	□ non		
Précisez selon les capacités de l'enfant (implique environ 7.5 heures de présence au site d'animation et un ratio plus élevé) : Note : les parents recevront une confirmation des semaines accordées avant le 24 juin 2020.					
Intervenant référant :					
Signature :					

ED/LB /le 09 mars 2021